

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 15 avril 2026

Convocation : 02 avril 2026 Date d'affichage : 02 avril 2026

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze avril à dix-neuf heures à Trambly - salle des fêtes, sous la Présidence du doyen d'Age : M. Dominique GIBEAUX.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Alain BAMET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : **25** Nombre de délégués présents : **25**

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Gilles LAMETAIRIE

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Christophe DOUARD (La Chapelle du Mont de France), M. Jacques CHORIER (Montmelard), Mme Marjorie BRETAIRE (Saint Léger sous la Bussière), Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux), Mme Maud RIGAL (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Thierry MOIROUX (Trambly), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy), M. Lionel CABATON (Verosvres).

Election des autres membres du Bureau

communautaire non vice-présidents

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-2026.04.15-2026_40-DE

DELIB 2026-40

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (dite loi NOTRe), notamment son article 35 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-10-20-00016, en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;
Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Le Président rappelle que le Conseil communautaire a décidé ce jour d'intégrer au Bureau communautaires les 2 conseillers délégués suivants :

- Conseiller aux actions de soutien aux familles,
- Conseiller au tourisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Election du Conseiller délégué aux actions de soutien aux familles

Au 1er tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Bulletins blanc/nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Jérôme BEQUIN : 5 voix,
- Lucienne WEISS : 18 voix.

➤ **PROCLAME Madame Lucienne WEISS**, Conseillère déléguée aux actions de soutien aux familles et la déclare installée ;

- Election du Conseiller délégué au tourisme

Au 1er tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Bulletins blanc/nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Jérôme BEQUIN : 8 voix,
- Emmanuel FENEON : 16 voix.

➤ **PROCLAME Monsieur Emmanuel FENEON**, Conseiller délégué au tourisme et le déclare installé.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-2026.0415-2026_40-DE

DELIB 2026-40